



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-046-2023-04

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2023-04-06-00088 - Décision n° 2023-052 du 6 avril 2023 portant affectation d agents [?] au sein de l unité régionale d appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal en Ile de France. (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-04-06-00088

Décision n° 2023-052 du 6 avril 2023 portant
affectation d agents
au sein de l unité régionale d appui et de
contrôle chargée de la lutte contre le travail
illégal en Ile de France.



**Décision n° 2023-052 du 6 avril 2023 portant affectation d'agents
au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal en Ile-de-France.**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Vu l'article R. 8122-8 du code du travail,

Vu l'information du Comité Technique Régional d'Ile-de-France en date du 26 septembre 2014,

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont affectés au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal (URACTI) en Ile-de-France :

- Monsieur Thierry DABEE, directeur adjoint du travail, responsable de l'URACTI (unité régionale de la DRIEETS)
- Madame Marion QUENEDEY, directrice adjointe du travail, adjointe au responsable de l'URACTI (unité régionale de la DRIEETS)
- Monsieur Philippe GABET, inspecteur du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Monsieur Benoît MAIRE, inspecteur du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Monsieur Matthias MONTANARI, inspecteur du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Monsieur Gilles POLART, inspecteur du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Monsieur Nicolas RECOUS, inspecteur du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Madame Sylvie ROLLAND, inspectrice du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Monsieur Thierry ROUCAUD, inspecteur du travail (unité régionale de la DRIEETS)
- Madame Sonia BLECOURT, inspectrice du travail (unité départementale de Paris de la DRIEETS)
- Madame Stéphanie DARBOUSSET, inspectrice du travail (unité départementale de Paris de la DRIEETS)
- Madame Zeckhia IARATENE, inspectrice du travail (unité départementale de Paris de la DRIEETS)
- Madame Nathalie LECOMTE, inspectrice du travail (unité départementale de Paris de la DRIEETS)
- Monsieur Oscar OESTERLE, inspecteur du travail (direction départementale emploi travail, solidarités de Seine-et-Marne)
- Madame Agnès DAVID, inspectrice du travail (direction départementale emploi travail, solidarités des Yvelines)
- Monsieur Thierry REBILLON, inspecteur du travail (direction départementale emploi travail, solidarités des Yvelines)
- Monsieur Jean-Marc DIVAY, contrôleur du travail (unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS)
- Monsieur Olivier GOMES, inspecteur du travail (unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS)

- Monsieur Jérôme BEUZELIN, inspecteur du travail (unité départementale de Seine-Saint-Denis de la DRIEETS)
- Monsieur Thomas HOUDUSSE, inspecteur du travail (unité départementale de Seine-Saint-Denis de la DRIEETS)
- Monsieur Pierre TREMEL, inspecteur du travail (unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS)
- Monsieur Thierry BOUCHET, inspecteur du travail (direction départementale emploi travail, solidarités du Val-d'Oise)
- Monsieur Serge JUBAULT, inspecteur du travail (direction départementale emploi travail, solidarités du Val-d'Oise)

Article 2

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section d'inspection, les agents de l'URACTI ont compétence pour exercer leurs attributions dans tous les départements d'Ile-de-France.

Article 3

La décision n° 2022-168 du 23 novembre 2022 portant affectation d'agents au sein de l'URACTI d'Ile-de-France est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

Article 5

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 avril 2023

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT